



Vos formalités de visas et légalisations
auprès de tous les Consulats du monde

MOZAMBIQUE 31/03/16 maj

Votre dossier devra comporter les éléments de base suivants :

- Bon de commande de notre société dûment rempli, signé avec acceptation de nos conditions générales de vente.
- 1 Formulaire de demande de visa dûment complété, daté et signé.
- 2 Photos d'identité conformes au format biométrique 4,5 x 3,5 cm en couleur sur fond blanc.
- 1 Attestation de voyage **OU** copie du billet d'avion aller/retour.
- Passeport original signé **+ 1 copie**, valable minimum 9 mois conseillé après la date de retour + 2 pages vierges disponibles.
- 1 Réservation d'hôtel conforme avec cachet de validation par l'hôtel couvrant le séjour, les échanges par courriel ne sont pas acceptés.
- Pour les **étrangers résidant en France uniquement** : Copie de carte de résident à jour **OU** justificatifs de domicile et ressources financières (fiches de paie, relevé de compte bancaire, dernier avis d'imposition) de moins de 3 mois pour les pays européens (Schengen) ou développés.

Catégorie Tourisme : Documents supplémentaires à fournir

- 1 attestation d'assurances rapatriement nominative et conforme couvrant le séjour au Mozambique.

Catégorie Affaires : Documents supplémentaires à fournir

- 1 Lettre de société précisant toutes les coordonnées du partenaire local
 - 1 Lettre d'invitation du partenaire au Mozambique
- Les cachets de chaque société doivent être apposés sur les lettres fournies.

Validité et durée de séjour du VISA :

La validité d'utilisation du visa est de 30 à 180 mois à compter de la date de délivrance selon le type de visa et documents officiels fournis.

La durée du séjour autorisée est habituellement de 30 jours maximum en catégorie touristique ou affaires.

ATTENTION : Les dépôts et retraits s'effectuent uniquement le matin du Lundi au Vendredi inclus de 9H00 à 12H00.